

LA PROBLEMATIQUE DES CONTROLES A L'EXPORTATION DES BIENS A DOUBLE USAGE

AVANT - PROPOS

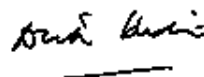
L'ensemble des entreprises européennes actives sur les marchés internationaux appliquent les réglementations en matière de contrôle à l'exportation. Elles comprennent parfaitement leur nécessité pour des raisons de sécurité nationale et internationale et souscrivent pleinement à l'autorité du droit. Cependant, du fait des profondes mutations liées à la mondialisation, au nouvel environnement géopolitique et aux progrès technologiques, les contrôles à l'exportation actuels pourraient devenir de moins en moins efficaces s'ils n'étaient pas ré-examinés en profondeur.

Le présent livre blanc a pour objet de faire le point sur les profondes mutations que connaît le concept du contrôle à l'exportation et d'identifier une première série de propositions afin d'atteindre les objectifs de sécurité visés sans entraver inutilement les échanges. Ce document s'applique uniquement aux biens à double usage, c'est-à-dire les technologies et produits civils pouvant être utilisés à des fins militaires.

En tant que Secrétaire Général de l'UNICE et porte-parole des millions d'entreprises européennes, grandes, moyennes et petites, engagées dans le commerce international, j'appelle les autorités politiques concernées à prendre pleinement en considération les vues exprimées dans les pages qui suivent. Les entreprises européennes souhaitent faire part de leur expérience pratique des contrôles à l'exportation et développer un dialogue constructif avec tous ceux qui souhaitent définir une approche nouvelle des contrôles à l'exportation garantissant un monde plus sûr. Afin de parvenir à des conditions équivalentes de compétitivité pour tous au niveau mondial, un tel dialogue devrait s'étendre aux Américains, Japonais et autres acteurs clés.

Ce livre blanc a été réalisé par le groupe de travail de l'UNICE " Contrôle à l'exportation des biens à double usage " présidé par M. Dominique Lamoureux (Secrétaire Général, Thomson-CSF International).

Octobre 2000



Dirk F. Hudig
Secrétaire Général

L'UNICE est le porte-parole officiel auprès des institutions de l'Union européenne de plus de 16 millions d'entreprises, grandes, moyennes et petites, actives en Europe aujourd'hui. Créée en 1958, ses membres sont les 35 fédérations centrales d'employeurs de 27 pays européens. La mission principale de l'UNICE est d'améliorer la compétitivité de toutes les entreprises en Europe et de faire en sorte que leurs intérêts communs soient entendus, compris et pris en compte.

SYNTHESE

Du fait des profonds changements liés à la mondialisation et aux progrès technologiques, les contrôles actuels à l'exportation, pourraient devenir de moins en moins efficaces s'ils n'étaient pas réexaminés en profondeur.

Les entreprises de l'Union Européenne comprennent parfaitement que les contrôles à l'exportation sont nécessaires, pour des raisons de sécurité nationale et internationale. Elles souscrivent pleinement à l'autorité du droit et, souvent, appliquent elles-mêmes des règles plus strictes que les législations afin de respecter des politiques globales d'entreprises.

Les milieux d'affaires européens souhaitent partager avec les pouvoirs publics leur expérience et leur connaissance des réalités du terrain, afin que soit défini un cadre clair, assurant des contrôles à l'exportation efficaces et réalisables.

Le présent document a pour objectif d'offrir à ses lecteurs une description :

- du nouvel environnement des contrôles à l'exportation, à savoir un nouvel environnement géopolitique source de menaces nouvelles, de nouveaux défis technologiques, de nouveaux modes de management et la nouvelle approche américaine en matière de contrôle à l'exportation
- de la logique qui sous-tend l'utilisation des instruments actuels de contrôle
- des pistes de réflexion susceptibles d'intéresser les diverses parties concernées.

L'UNICE demande fortement que les contrôles à l'exportation soient aisément applicables par les entreprises, tout particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME). Celles-ci jouent un rôle important dans la compétitivité de l'Europe et la création d'emplois.

De façon plus générale, les entreprises engagées dans une concurrence sévère, exigeant plus d'efficacité, n'ont plus à leur disposition les mêmes ressources financières et humaines qu'auparavant. Afin de répondre à des pratiques modernes de gestion, les coûts doivent être rationalisés afin que toute somme dépensée génère des résultats optimaux. Les contrôles à l'exportation sont soumis à la même logique. Ils doivent être aussi efficaces que possible - dans l'intérêt des gouvernements comme des entreprises.

Afin de stimuler le débat, l'UNICE fait six propositions qui, si elles sont mises en oeuvre, permettraient de rendre les contrôles à l'exportation plus efficaces et fonctionnels. L'UNICE est prête à en discuter avec les responsables européens en charge de ce dossier et l'ensemble des parties intéressées.

Un tel dialogue devrait être étendu aux associations d'entreprises américaines et japonaises, ainsi qu'à d'autres acteurs clés, en vue de parvenir à une égalité de conditions pour tous au niveau mondial. Cela est d'autant plus important pour des entreprises qui opèrent au niveau international et qui souhaitent appliquer leurs procédures de contrôles internes sur une base globale uniforme.

Ce livre blanc s'applique uniquement aux biens à double usage, c'est-à-dire aux technologies et produits civils pouvant être utilisés à des fins militaires. Il n'aborde pas la question des produits de défense qui repose largement sur d'autres séries de réglementations.

A - UN NOUVEL ENVIRONNEMENT POUR LES CONTROLES A L'EXPORTATION

1- Un nouveau contexte géopolitique, source de menaces nouvelles

Le cadre et les instruments actuels de contrôle à l'exportation sont le fruit d'une situation géopolitique née de la guerre froide. Le meilleur moyen de contrôler le niveau technologique de l'URSS, adversaire alors clairement identifié, consistait à utiliser les contrôles à l'exportation, dont les limites étaient définies explicitement par leur objectif même. Le potentiel scientifique de l'URSS était bien connu grâce aux services secrets, et des listes précises de produits et technologies étaient ainsi l'objet d'un embargo strict. Cet objectif était celui du "COCOM", démantelé en mars 1994. Cela n'a pas empêché l'URSS d'accéder à des connaissances stratégiques, mais leurs acquisitions en furent sans aucun doute entravées. La fin de la guerre froide a ouvert la voie à une nouvelle donne. Le monde ne repose plus désormais sur un équilibre bipolaire, mais sur une sorte de mondialisation chaotique où une série de menaces diffuses, jamais les mêmes, peuvent émaner d'une multitude d'agresseurs potentiels ayant accès à des moyens de destruction moins sophistiqués, mais aussi mortifères, que ceux de l'ancienne superpuissance.

De nouveaux paradigmes émergent dans plusieurs domaines:

- des menaces nouvelles voient le jour, qu'il s'agisse d'idéologies extrêmes (dont les sectes et le fondamentalisme religieux), de cartels de la drogue ou de réseaux terroristes.
- les questions économiques sont devenues vitales pour le développement de tous les pays.
- de nouveaux moyens de communication sont nés, nouveau talon d'Achille des pays industrialisés du fait des piratages et de la possibilité d'une guerre de l'information. Le commerce électronique génère également de nouveaux problèmes.
- enfin, la fin de la guerre froide a favorisé l'émergence des conflits ethniques ou tribaux jusque-là sous contrôle. Cette situation a obligé les nations occidentales à recourir à des forces de paix et à favoriser l'émergence de véritables "zones de sécurité".

Les entreprises sont confrontées quotidiennement à ces changements. Il est nécessaire que les pouvoirs publics, eux aussi, en tiennent compte au moment de définir le cadre des contrôles à l'exportation des biens à double usage.

Le cadre et les instruments actuels de contrôle à l'exportation sont le fruit d'une situation géopolitique née de la guerre froide

La fin de la guerre froide a ouvert la voie à une nouvelle donne

Des menaces nouvelles voient le jour

Les questions économiques sont devenues vitales pour le développement de tous les pays

De nouveaux moyens de communication sont nés

La fin de la guerre froide a favorisé l'émergence des conflits ethniques ou tribaux

A - UN NOUVEL ENVIRONNEMENT POUR LES CONTROLES A L'EXPORTATION

2- Les entreprises assument leurs responsabilités dans ce nouvel environnement.

Les entreprises s'imposent des normes élevées de bonne "gouvernance". Elles sont conscientes du fait que leurs activités vont au-delà du seul domaine économique et qu'elles ont un rôle actif à jouer dans l'édification d'un monde sûr et prospère.

Par conséquent, et en plus de leurs activités principales, les entreprises s'efforcent de jouer un rôle précurseur dans la société civile et de poursuivre le dialogue avec les organisations non gouvernementales (ONG) représentatives, afin d'améliorer la compréhension mutuelle et de définir des règles de comportement réalistes et efficaces pour chacun.

Les milieux d'affaires sont un partenaire fiable et souhaitent être associés de près à la définition et à la mise en œuvre des règles de contrôle à l'exportation.

Les entreprises ont un rôle actif à jouer dans l'édification d'un monde sûr et prospère

Elles sont favorables au dialogue avec les organisations non gouvernementales représentatives afin de définir des règles de comportement réalistes et efficaces pour chacun

3- Le cadre actuel des contrôles à l'exportation

Afin de mettre en place une "zone de sécurité", les Etats se sont unis au sein d'un arrangement mondial comprenant cinq éléments: l'Arrangement de Wassenaar (qui remplace en partie le COCOM), le MTCR (régime de contrôle technologique des missiles), le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Groupe " Australien " et la Convention sur les armes chimiques. Les recommandations de ces organismes exigent l'approbation de tous les pays qui en sont membres.

Si la "multilatéralisation" des contrôles, qui attire un nombre croissant de membres, est une bonne chose, elle achoppe sur des divergences diplomatiques qui peuvent apparaître sur certaines questions. Il est clair que plus de 30 pays, disséminés à travers toute la planète, ne peuvent avoir la même approche géopolitique des menaces internationales.

Au niveau de l'Union européenne, les Etats membres instaurent progressivement entre eux, parfois trop lentement, un environnement qui les met sur un même pied d'égalité. Cette approche a été formalisée à travers l'adoption du règlement du Conseil CE/3381/94 et de la décision du Conseil PESC/942/94, révisés par le nouveau règlement du Conseil CE/1334/00. Cette orientation vers l'harmonisation doit être accélérée.

Les Etats se sont unis au sein d'un arrangement mondial comprenant cinq régimes de contrôle à l'exportation

Il est clair que plus de 30 pays, disséminés à travers toute la planète, ne peuvent avoir la même approche géopolitique des menaces internationales

Au niveau de l'Union européenne, les Etats membres instaurent progressivement entre eux un environnement qui les met sur un même pied d'égalité

A - UN NOUVEL ENVIRONNEMENT POUR LES CONTRÔLES A L'EXPORTATION

4- Le nouveau défi technologique pour les contrôles à l'exportation

Pour le contrôle des marchandises, le principal défi est de toute évidence l'accélération de la tendance à des performances toujours plus grandes.

Les contrôles à l'exportation doivent de même s'adapter à un nouvel environnement technologique, basé sur quelques éléments majeurs:

- 1) Le développement de la nature intangible des technologies : ce phénomène est également qualifié de capacité "furtive" croissante des technologies nouvelles, celles-ci étant bien plus difficiles à localiser et contrôler qu'un missile balistique intercontinental SS20. En conséquence, il devient extrêmement difficile de suivre la trace des composants, vu l'accélération des échanges de produits sensibles et de technologies incorporelles par-delà les frontières nationales.

Les technologies sont de plus en plus "intangibles"

- 2) La distinction habituelle entre produits strictement militaires et technologies à double usage tend à disparaître. De ce fait, il est de plus en plus difficile d'identifier des technologies potentiellement dangereuses et de leur appliquer des contrôles à l'exportation.

La distinction habituelle entre produits strictement militaires et technologies à double usage tend à disparaître

De même, les contrôles physiques sont aujourd'hui souvent inadaptés ou inutiles, étant donné que pratiquement toute technologie peut être utilisée à des fins malveillantes.

- 3) La société de l'information modifie en profondeur l'ensemble des structures de la société et de l'économie. Les changements qui s'opèrent justifient des réponses rapides des autorités publiques, notamment en matière de contrôle à l'exportation.

La société de l'information modifie en profondeur l'ensemble des structures de la société et de l'économie

Ces avancées technologiques donneront peut-être quelques indications quant à la finalité à donner à de futures règles de contrôle à l'exportation.

Il faut tenir compte du problème de la disponibilité à l'étranger des produits contrôlés, et particulièrement des produits de "grande consommation"

Enfin, il faut tenir compte du problème de la disponibilité à l'étranger des produits contrôlés, et particulièrement des produits de "grande consommation". L'efficacité des contrôles sur ces produits devrait être évaluée de façon honnête.

A - UN NOUVEL ENVIRONNEMENT POUR LES CONTRÔLES A L'EXPORTATION

5 - L'approche américaine des contrôles à l'exportation

Les contrôles à l'exportation exercés par les Etats-Unis sont, depuis quelques années, confrontés à des évolutions majeures qui ont ouvert la voie à une ère radicalement nouvelle dans la philosophie du contrôle à l'exportation.

Le gouvernement américain a développé une nouvelle approche de la réglementation du contrôle à l'exportation. Pour répondre aux menaces nouvelles, la législation américaine est de plus en plus fondée sur la publication de listes de pays ou de personnes expressément interdits, ainsi que sur le recours à des embargos sélectifs. Les réglementations européennes restent basées sur la traditionnelle liste de produits ou technologies contrôlés. Cette divergence menace l'harmonisation nécessaire des deux régimes réglementaires.

Le gouvernement américain semble se conformer au contrôle du niveau des performances techniques tels que définis dans les divers forums sur les contrôles à l'exportation (par exemple Wassenaar). Toutefois, à travers l'octroi de licences d'exemptions unilatérales (qui couvrent jusqu'à 180 pays), les Etats-Unis n'exercent en réalité de contrôles effectifs que sur un petit nombre de "pays préoccupants". En ce qui concerne la problématique des "réexportations", les Etats-Unis devraient au moins envisager la mise en place d'exemptions de licences pour les Etats membres de l'Union Européenne (étape 1), et pour les Etats membres des régimes de contrôle internationaux (étape 2).

Tous les moyens devraient être déployés pour convaincre les Etats-Unis d'éliminer l'extraterritorialité de leurs législations relatives aux contrôles à l'exportation dès lors qu'un produit a été légalement exporté. La législation américaine actuelle est un poids pour les industries américaines et européennes, et ne contribue nullement à la sécurité internationale.

Il importe donc de réduire le désavantage concurrentiel induit par l'approche américaine et d'arriver à des conditions de compétitivité similaires. L'Europe devrait engager le dialogue avec son partenaire transatlantique en vue de réduire progressivement ces divergences.

La législation américaine est de plus en plus fondée sur la publication de listes de pays ou de personnes expressément interdits, ainsi que sur le recours à des embargos sélectifs

Les Etats-Unis n'exercent en réalité de contrôles effectifs que sur un petit nombre de "pays préoccupants"

La législation américaine actuelle est un poids pour les industries américaines et européennes, et ne contribue nullement à la sécurité internationale

Il importe donc de réduire le désavantage concurrentiel induit par l'approche américaine et d'arriver à des conditions de compétitivité similaires

A - UN NOUVEL ENVIRONNEMENT POUR LES CONTRÔLES À L'EXPORTATION

6 - Les coûts des contrôles à l'exportation

Bien que difficiles à estimer, les contrôles à l'exportation ont des implications financières non négligeables pour les entreprises. Les embargos et les interdictions de transactions se traduisent par des pertes de marchés. Les contrôles, directs ou non, exigent d'importantes ressources humaines et technologiques. Enfin, et surtout, ils sont de nature à engendrer des distorsions de compétitivité entre les pays lorsque les gouvernements les utilisent comme arme économique.

Pour répondre aux pratiques modernes de gestion, ces coûts doivent être rationalisés afin que toute somme dépensée génère des résultats optimaux. C'est pourquoi les contrôles à l'exportation doivent être aussi efficaces que possible - dans l'intérêt des gouvernements comme des entreprises.

Les contrôles, directs ou non, exigent d'importantes ressources humaines et technologiques. Bien que difficiles à estimer, ils ont des conséquences financières non négligeables pour les entreprises

Les contrôles à l'exportation doivent être aussi efficaces que possible - dans l'intérêt des gouvernements comme des entreprises

7 - De nouveaux modes de management

La mondialisation de l'industrie impose de nouvelles méthodes de gestion et de production, afin de répondre aux exigences des investisseurs et au besoin de rentabilité.

Or, ces nouvelles méthodes de management et de production ne facilitent guère l'application des procédures traditionnelles de contrôle à l'exportation:

- La rationalisation des effectifs des entreprises européennes et leur réorganisation ont réduit les services administratifs des entreprises - un facteur particulièrement perturbant puisque ces services sont souvent chargés d'appliquer et de suivre les contrôles à l'exportation.
- Des formes nouvelles de gestion sont également apparues. Les entreprises élaborent des stratégies qui reposent essentiellement sur la constitution de petites unités largement autonomes, dans une organisation matricielle. Ceci est source d'un "désordre vivant", peu approprié à l'organisation pyramidale traditionnelle de l'administration. Qui plus est, des méthodes nouvelles de communication se développent comme par exemple des bases de données électroniques, des services d'information en ligne, etc.

Les nouvelles méthodes de management ne facilitent guère l'application des procédures traditionnelles de contrôle à l'exportation

La rationalisation des effectifs des entreprises européennes et leur réorganisation ont réduit les services administratifs des entreprises

A - UN NOUVEL ENVIRONNEMENT POUR LES CONTROLES A L'EXPORTATION

Ce nouvel environnement engendre une nouvelle organisation industrielle, basée sur une intensification de la sous-traitance et de l'internationalisation, qui elle-même entraîne des " joint ventures " ou des fusions, ainsi qu'une croissance du nombre de programmes de coopération internationale.

Dans ce contexte, la " traçabilité " des marchandises ou de technologies sensibles devient très difficile¹.

8 - Une nouvelle approche pour les contrôles

Avec, entre autres, la chute du rideau de fer en 1989 et l'effondrement de l'URSS en 1991, le monde se trouve aujourd'hui confronté à un nouvel environnement, aux caractéristiques tout à fait différentes. L'utilisation de longues listes de produits sensibles ne semble désormais plus pertinente. Les contrôles à l'exportation devraient bien au contraire être adaptés aux nouvelles menaces qu'ils sont censés contenir et au nouvel environnement dans lequel ils sont exercés.

De nouvelles approches ont vu le jour, qu'il s'agisse de l'application de la clause "attrape-tout", de la publication aux Etats-Unis de listes de pays ou personnes expressément interdits, ou encore de l'utilisation d'embargos spécifiques. Pour aborder l'émergence de menaces nouvelles. Une meilleure solution pour traiter les nouvelles menaces consisterait peut-être à vérifier l'identité exacte de l'utilisateur final et de l'usage qui peut être fait des biens sensibles si leur exportation devait être autorisée.

Les entreprises élaborent des stratégies qui reposent essentiellement sur la constitution de petites unités largement autonomes, dans une organisation matricielle. Ceci est source d'un "désordre vivant", peu approprié à l'organisation pyramidale traditionnelle de l'administration

Une nouvelle approche des contrôles à l'exportation, adaptée aux nouvelles menaces qu'ils sont censés contenir, doit être développée

¹ Un exemple pourrait être la fabrication de puces, conçues aux Etats-Unis et dont le design est envoyé directement par modem à une usine de production à Singapour. Après leur intégration dans une ligne d'assemblage au Maroc, ces puces sont ensuite exportées à un industriel mexicain, mais facturées à partir de la France.

B - PROPOSITIONS

L'Europe, première puissance économique au monde, devrait être, dans le cadre de la coopération et des régimes internationaux, un acteur de premier plan dans la dimension mondiale des contrôles à l'exportation de biens à double usage. Dans cette perspective, l'industrie européenne soumet les propositions suivantes aux autorités nationales et européennes. Elle considère que celles-ci sont réalisables à court et moyen termes.

1. L'industrie, qui accepte une sorte de clause "attrappe-tout" (différente du type actuel) et le niveau plus élevé de responsabilité qu'elle implique, demande des informations plus ouvertes sur les risques liés à l'utilisation finale et les utilisateurs finaux. Ces données devraient comprendre des indicateurs relatifs à l'éventuel usage impropre qui peut être fait par des utilisateurs finaux des technologies et produits exportés. Le meilleur moyen d'atteindre cet objectif passerait par la fourniture d'une sorte de matrice expliquant, pour chaque destination, quelles catégories de technologies, produits et savoir-faire doivent être soumises à examen et exigent une éventuelle licence d'exportation.
2. Il serait utile de "former" les entreprises européennes, afin de mieux les sensibiliser à la situation dans laquelle elles se trouvent en matière de contrôles à l'exportation. Il vaut mieux prévenir les problèmes que d'avoir à faire face aux répercussions de procédures juridiques. Une telle approche renforcerait également la crédibilité de l'industrie européenne. Il faut noter qu'au sein de l'UE, on constate de grandes divergences dans les moyens fournis par les gouvernements (séminaires, matériels informatifs, sites web, etc.). Ainsi, l'objectif est d'élever le niveau de formation des entreprises européennes à un niveau comparable grâce à la mise en place de services pédagogiques officiels spécifiques dans tous les pays de l'UE pour atteindre un niveau comparable.

L'industrie demande des informations plus ouvertes sur les risques d'utilisation finale et des utilisateurs finaux

Une solution est la fourniture d'une sorte de matrice expliquant, pour chaque destination, quelles catégories de technologies, produits et savoir-faire doivent être soumises à examen et exigent une éventuelle licence d'exportation

Il est nécessaire d'élever le niveau de formation des entreprises européennes grâce à la mise en place de services pédagogiques officiels spécifiques sur les contrôles à l'exportation des biens à double usage dans tous les pays de l'UE pour atteindre un niveau de connaissance comparable

B - PROPOSITIONS

3. De manière à démontrer son engagement, l'industrie devrait travailler à un code de conduite en matière de contrôles à l'exportation. Ce code pourrait, par exemple, prévoir l'établissement de programmes pour le suivi des utilisations finales et des utilisateurs finaux.

Les entreprises européennes adhérant à un tel code obtiendraient, en retour, des procédures simplifiées et des contrôles plus légers, dans le cadre de relations de confiance et d'un partenariat avec les autorités délivrant les licences.

Ces procédures et ces contrôles devraient représenter une réelle valeur ajoutée pour les entreprises, par rapport à ceux déjà en place dans certains Etats membres et à la nouvelle réglementation communautaire, par exemple en ce qui concerne l'approbation a priori, la fourniture des documents après opération, etc. La situation particulière des PME devrait être pleinement prise en compte dans la conception d'un tel code.

4. Afin de faire naître des idées et des solutions nouvelles pour cet environnement en évolution rapide, un groupe d'experts européens devrait être constitué. Réunissant des représentants des gouvernements, des spécialistes universitaires et des représentants de l'industrie, ce groupe d'experts de l'UE devrait, dans des délais courts (par exemple un an) et conformément à un mandat institutionnalisé basé sur l'article 18 du nouveau règlement européen (CE/1334/00), organiser des séances de travail, des auditions et des conférences générales, en vue de définir un nouveau cadre juridique qui propose des mesures novatrices et concrètes, et qui soit pleinement compatible avec les nouveaux défis.

De manière à prouver son engagement, l'industrie devrait travailler à un code de conduite en matière de contrôles à l'exportation des biens à double usage. Les entreprises européennes adhérant à ce code obtiendraient, en retour, des procédures simplifiées et des contrôles plus légers, dans un esprit de confiance, en partenariat avec les autorités délivrant les licences

Un groupe d'experts européens devrait être constitué. Réunissant des représentants des gouvernements, des spécialistes universitaires et des représentants de l'industrie, un tel groupe devrait, dans des délais courts (par exemple un an), définir un nouvel environnement légal

B - PROPOSITIONS

5. Une telle initiative constituera la base pour la mise en place, dans un deuxième temps, d'une institution plus permanente qui pourrait prendre la forme d'une fondation ou d'un institut de recherche. Offrant aux entreprises des règles indicatives et des séances de formation, cet organisme chercherait également à promouvoir une coopération active entre les administrations nationales, les milieux universitaires et les représentants des entreprises. En outre, il serait une force de promotion, en favorisant l'évolution des procédures à travers des comités consultatifs techniques.

Dans un deuxième temps, une institution plus permanente pourrait prendre la forme d'une fondation ou d'un institut de recherche

6. Enfin, des moyens devraient être recherchés pour partager ces réflexions et activités au-delà de la scène européenne. En particulier avec les administrations et les industriels des Etats-Unis et du Japon, un réseau ouvert pourrait être constitué de manière à favoriser l'émergence d'un véritable dialogue sur une base mondiale.

Un réseau ouvert comprenant en particulier les administrations et les industriels des Etats-Unis et du Japon pourrait être constitué de manière à favoriser l'émergence d'un véritable dialogue sur une base mondiale

L'UNICE est prête à discuter ces propositions avec toutes les parties concernées par les contrôles à l'exportation aux niveaux européen et international, dans les administrations et dans les entreprises.
